

Acte N° 2024-14

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 septembre 2024
sous la présidence de Willy BEAUVALLET, Vice-Président personnels, action sociale et
ressources budgétaires**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-387 du 16 septembre 2024 portant nomination de M. Loïc BONNEVAL en qualité de chargé de mission « atelier de la donnée » à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une période de 6 mois,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur la nomination d'un chargé de mission

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés de la nomination de M. Loïc BONNEVAL en qualité de chargé de mission « atelier de la donnée » pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2024, conformément à l'arrêté de nomination et à la lettre de mission joints en annexe.

Fait à Lyon, le 30 septembre 2024

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 octobre 2024.
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 octobre 2024